

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 27 juin 2025, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 14
3 Abstentions
11 Pour

Date de la convocation
23/06/2025
Date d'affichage
23/06/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme GIRERD Huguette ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphanie).

Absents : M. SURGERE Clément.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphanie

Objet de la délibération : REVENTE DU BÂTIMENT ADAPEI A M. KEVIN RAMSEIER

Affaire n° 28/2025

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée son accord sur le projet de revente du bâtiment.

Suite à la procédure, Madame le Maire explique que M. Kevin RAMSEIER a accepté le rachat du bâtiment de l'ADAPEI pour la somme de 150 000 € qui se fera au nom de l'association La Brosse.

Elle précise que, selon les informations fournies par Me LAFAY-CAPITAN, le compromis initialement signé par M. Kevin RAMSEIER avec l'Office Notarial de CEYZERIAT, contenait une clause qui prévoyait la faculté de substitution comme suit : « il est toutefois convenu que la réalisation des présentes par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit du Promettant soit au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner ».

Il convient donc de faire les démarches nécessaires à la vente de ce bâtiment qui ne peut être utilisé par la Commune pour les raisons indiquées précédemment.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCORTE** de revendre le bâtiment ADAPEI à M. Kevin RAMSEIER, Président de l'association La Brosse, qui a accepté son rachat dans le cadre de la procédure de purge des droits de propriété,
- **INDIQUE** que le montant de la vente sera de 150 000 €, prix d'achat du bâtiment par la Commune,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

